LETTRE SPÉCIALE D'INFORMATION DE VOS SENATEURS DE LA SEINE-MARITIME





Lutte contre les dépôts sauvages, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat s'engage à accompagner les maires

Le 13 janvier 2022 au Sénat, la délégation aux collectivités Territoriales et à la Décentralisation, dont **Agnès CANAYER et Pascal MARTIN sont membres**, a organisé une table ronde avec les élus locaux et la Gendarmerie Nationale au sujet de **la lutte des élus locaux face aux dépôts sauvages.**

Comme vous le savez, le Maire détient le pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages mais ces infractions conduisent souvent à des agressions contre les élus communaux.

Aussi, lors de cet réunion, la délégation a rappelé la neccesité pour les Maires et la Gendarmerie nationale d'apporter une réponse coordonnée afin de tendre vers une simplification dans l'organisation du ramassage et la lutte contre ces atteintes.

Il ressort également de ces échanges la publication d'un mémento et d'une fiche réflexe à disposition des élus locaux afin d'apporter les réponses aux questions et aux problématiques rencontrées.

Conscients de la situation en Seine-Maritime, Agnès CANAYER et Pascal MARTIN souhaitent donc vous faire part de ces documents indispensables au maintien du bien-être sur votre territoire.

Ils resteront bien évidemment à votre disposition concernant la lutte contre ce fléau qui conduit régulièrement à des tensions entre les maires, les contrevenants et les habitants.

<u>La table ronde</u> Mémento et fiche réflexe



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

Se désinscrire



© 2021 Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime